

POLITIQUE

politique.union@sonapresse.com

Covid-19 : vers une stratégie régionale de riposte

AFFINER les stratégies nationales de lutte contre le coronavirus afin de proposer une riposte communautaire, c'est l'une des principales recommandations de la 9e session extraordinaire du Conseil des ministres de la Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC) qui vient de s'achever.

Yannick Franz IGOHO
Libreville/Gabon

Hier, la lutte contre la pandémie mondiale, le nouveau coronavirus, a occupé une place prépondérante lors de la deuxième et dernière journée de la 9e session extraordinaire du Conseil des ministres de la Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC), par visioconférence. Les ministres de la Santé des 11 États membres de l'institution ont accordé leurs violons sur "l'obligation" de faire bloc contre le "tueur invisible". "Un plan de riposte a été présenté par la CEEAC. Ledit plan a été analysé par rapport aux quatre axes qui ont été identifiés. Le premier axe concerne la pré-

vention sur la transmission de la maladie. Le deuxième est inhérent à la prévention des décès et la prise en charge des cas positifs. Le troisième axe, quant à lui, concerne les préjudices sur le tissu économique, social et sécuritaire. Enfin, le quatrième axe est relatif aux effets transfrontaliers. (...) Le plan de riposte doit être conforme à ce qui se fait au niveau de chaque État de la sous-région (...) de la CEMAC", a indiqué Max Limoukou, ministre gabonais de la Santé.

S'agissant de la mise en œuvre du plan de riposte régional, Max Limoukou et ses pairs ne comptent pas traîner les pieds. En effet, les affres du Covid-19 n'autorisent aucun laxisme possible. "Il a été recommandé qu'un comité d'experts se réunisse, dans un premier temps, pour harmoni-



La dernière journée de la 9e session extraordinaire du Conseil des ministres de la CEEAC a été consacrée à la lutte contre le coronavirus.

ser les décisions du plan. Par la suite, le Conseil des ministres de la Santé validera le travail des experts. Assez rapidement, un

Conseil de ministres de la Santé va se réunir", a ajouté le ministre Limoukou. Il est clair que pour vaincre l'actuelle pandémie, la

synergie des efforts est plus qu'indispensable. Ainsi, la CEEAC compte mener des actions en collaboration avec l'Union africaine.

JB Mbagou nouveau président du groupe parlementaire SDG

J.KOMBILE MOUSSAVOU
Libreville/Gabon

DÉPUTÉ du siège unique du département de l'Of-foué-Onoye, Jean-Bosco Mbagou est, depuis mercredi dernier, le nouveau président du groupe parlementaire des Sociaux-démocrates gabonais (SDG) à l'Assemblée nationale. C'est l'épilogue d'un bras de fer qui aura tenu en haleine les militants et sympathisants de cette formation politique, membre de la majorité républicaine et sociale pour l'émergence. Depuis un certain temps, en effet, l'ancien président du groupe parlementaire SDG au Palais Léon-Mba, Pierre-Daniel Indjendje Ndala, élu au 1er arrondissement de la commune d'Owendo, manifestait son courroux et posait des actes de défiance à l'égard des plus

hauts responsables de son parti. Tant et si bien qu'il a fini par perdre leur confiance et, visiblement, celle des autres élus SDG à l'Assemblée nationale. Qu'à cela ne tienne, conformément aux dispositions de l'article 19 du règlement de l'Assemblée nationale, ce changement survenu à la tête du groupe parlementaire SDG a été porté à la connaissance du président de cette institution, Faustin Boukoubi.

Dans tous les cas, selon certains députés SDG, l'arrivée de Jean-Bosco Mbagou à la présidence de leur groupe parlementaire devrait être également suivie d'un certain nombre de réaménagements en son sein. Avec ceci que Pierre-Daniel Indjendje Ndala reste et demeure un des leurs.

Sénat : vers un cadre juridique mieux adapté à l'accroissement des activités industrielles

Martina ADA METOULE
Libreville/Gabon

Le ministre du Tourisme, du Commerce, des Petites et Moyennes entreprises et de l'Industrie, Hugues Mbadinga Madiya était hier face aux sénateurs. Au cœur de cette audition: le projet de loi complétant et modifiant certaines dispositions de l'ordonnance 010/PR/2016 du 11 février 2016 relative aux activités industrielles. Le membre du gouvernement a laissé entendre que "ce texte répond au souci de mieux accompagner l'accroissement des activités industrielles en rapport avec la mise en œuvre du pilier Gabon industriel". En ce sens que, selon lui, ce projet de loi, composé de cinq articles, vient combler les limites de certaines dispositions de l'ordonnance susmentionnée. Tout en précisant les montants de pénalités



Le ministre de l'Industrie, Hugues Mbadinga Madiya, lors de son audition.

infligées en tenant compte de la taille de l'entreprise (petite, moyenne et grande). " Des montants de pénalités qui ont été réévalués tel que recommandé par le Conseil interministériel du jeudi 6 septembre 2018", a-t-il avancé.

C'est dire que ce projet de loi devrait renforcer et améliorer, autant que possible, le cadre juridique existant, de manière à mieux soutenir les activités industrielles. Sur un tout autre

plan, les sénateurs ont émis quelques interrogations liées notamment à la politique industrielle de notre pays, à la mise en œuvre du pilier Gabon industriel, à la clé de répartition des fonds générés par les pénalités infligées aux opérateurs économiques et à la problématique du prix du ciment, etc. Le membre du gouvernement s'est fait fort d'apporter des explications pertinentes à ses interlocuteurs.